

MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°48/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce, TASSIN Michel.

Absent excusé : Monsieur DE BRUYNE Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 22/09/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : PRODUITS IRRECOURVABLES, ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que malgré de nombreuses poursuites la Trésorerie de SISTERON présente un état des produits irrécouvrables pour le budget principal pour un montant de 610.00 euros.

Après débat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Annule la décision prise lors du conseil municipal du 27/07/2023, délibération n°42/2023**
- **Valdie l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables relatifs au budget principal pour un montant de 610.00 euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 octobre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Benjamin Chesneau, the secretary.